



**Un socle de
fonctionnalités
cœur de métier
incontournable pour
les DUI du secteur**


**Un DUI, compatible avec Mon Espace
Santé, qui permet l'échange et le partage
d'informations en toute confiance avec les
différents professionnels et établissements
qui accompagnent les usagers**


**Un DUI qui permet
d'accéder et de produire
tous les documents utiles
pour l'accompagnement de la
personne en difficultés
spécifiques**

Un socle de fonctionnalités cœur de métier incontournable



Le DUI référencé Ségur dispose a minima des fonctionnalités suivantes



Pour simplifier la lecture du document, la personne en difficultés spécifiques est désignée ci-après par le mot « usager »

Admission

- Consulter la liste d'attente / de prospects / de candidatures d'un ou plusieurs ESSMS d'un même organisme gestionnaire
- Planifier la prise de contact avec l'usager

Accompagnement

- Intégrer et remplir des grilles d'évaluation, à tout moment du parcours
- Saisir les transmissions concernant l'usager
- Consulter et modifier le projet personnalisé de l'usager
- Saisir les présences et/ou absences de l'usager de l'établissement ou du service

Gestion administrative

- Saisir le contrat de séjour ou le Document Individuel de Prise En Charge (ainsi que leurs annexes)
- Gérer les mesures individuelles relatives à la liberté d'aller et venir
- Tracer les prestations sociales de l'usager et leur expiration
- Restituer la fiche de synthèse de l'usager
- Saisir les informations relatives à la sortie de l'usager et tracer les actions (devoir d'accompagnement après la sortie de l'usager)

Soins

- Tracer la réalisation des activités / interventions et actes médicaux et paramédicaux
- Saisir et recevoir des observations médicales
- Saisir les prescriptions, actes et examens
- Gérer la distribution et les stocks des produits médicamenteux et de dispositifs médicaux
- Gérer la distribution médicamenteuse pour les opiacés et la génération d'un ordonnancier et d'un registre spécial des stupéfiants
- Permettre au professionnel autorisé de renseigner la quantité de DASRI récupérée, au niveau de la structure
- Intégrer un volet dédié aux psychologues

Coordination des acteurs internes et externes

- Saisir les activités/interventions de l'usager
- Déterminer les professionnels constituant l'équipe de prise en charge
- Saisir et présenter les transmissions concernant l'usager
- Tracer la réalisation des événements planifiés et saisir les présences et/ou absences de l'usager à un événement
- Transmettre une information à un professionnel
- Transmettre des éléments à l'agenda d'un professionnel

Relation usager

- Transmettre une information à l'usager
- Transmettre des éléments à l'agenda de l'usager
- Tracer les échanges avec l'usager et les partenaires
- Saisir et consulter l'annuaire de l'entourage et des professionnels accompagnant l'usager
- Permettre à l'usager et/ou à la personne de confiance désignée de consulter son dossier informatisé

Gestion des habilitations, des documents et suivi de l'activité

- Déterminer les habilitations des professionnels
- Tracer la signature des documents par les professionnels et usagers
- Stocker, exporter et générer des documents
- Archiver le dossier d'un usager
- Produire des événements à des fins de reporting
- Produire les indicateurs d'utilisation du programme ESMS Numérique (excepté pour les établissements du secteur PDS ne formulant pas de projet personnalisé)
- Restituer les rapports d'activités nécessaires et commun au secteur PDS

Un DUI, compatible avec Mon Espace Santé, qui permet l'échange et le partage d'informations en toute confiance et sécurité

Pour **sécuriser l'identité numérique** et **faciliter l'authentification des professionnels** de ma structure aux différents services numériques (DMP, MSSanté, DUI, ...)

Pour **sécuriser et faciliter les échanges** avec les usagers et entre les professionnels de santé et du secteur social/médico-social amenés à intervenir dans la prise en charge d'un usager



Pour **sécuriser l'identification des usagers**, à l'aide d'une seule et unique identité, partagée par tous les acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social

Pour **permettre le partage sécurisé d'informations**, avec l'usager et entre les professionnels de santé et du secteur social/médico-social (DMP), au travers de l'alimentation et de la consultation des documents

En pratique

Depuis le DUI, je peux recevoir et transmettre à d'autres professionnels des documents comme le projet personnalisé et le dossier de liaison d'urgence ou consulter les résultats d'examens de biologie. Je peux également échanger avec la personne en difficultés spécifiques via une messagerie sécurisée.

A partir de l'annuaire Santé intégré au DUI, recherche de l'adresse MSSanté des professionnels qui accompagnent les usagers de l'établissement

En pratique

Chaque personne en difficultés spécifiques dispose d'un carnet de santé numérique, regroupant l'ensemble des documents partagés par les professionnels de santé, du social et du médico-social. Elle peut me donner accès aux documents de ce carnet de santé, pour que je puisse les consulter et l'alimenter directement depuis le DUI.

Un DUI qui permet de consulter et/ou de récupérer et de produire tous les documents utiles pour l'accompagnement de la personne en difficultés spécifiques

Le DUI permet de **consulter** et/ou de **récupérer** automatiquement* les documents de santé présents dans le DMP de l'utilisateur et/ou reçus par la MSSanté

Le DUI permet de **produire** les principaux documents liés à la prise en charge, afin d'alimenter le DMP de l'utilisateur et/ou les partager via la MSSanté

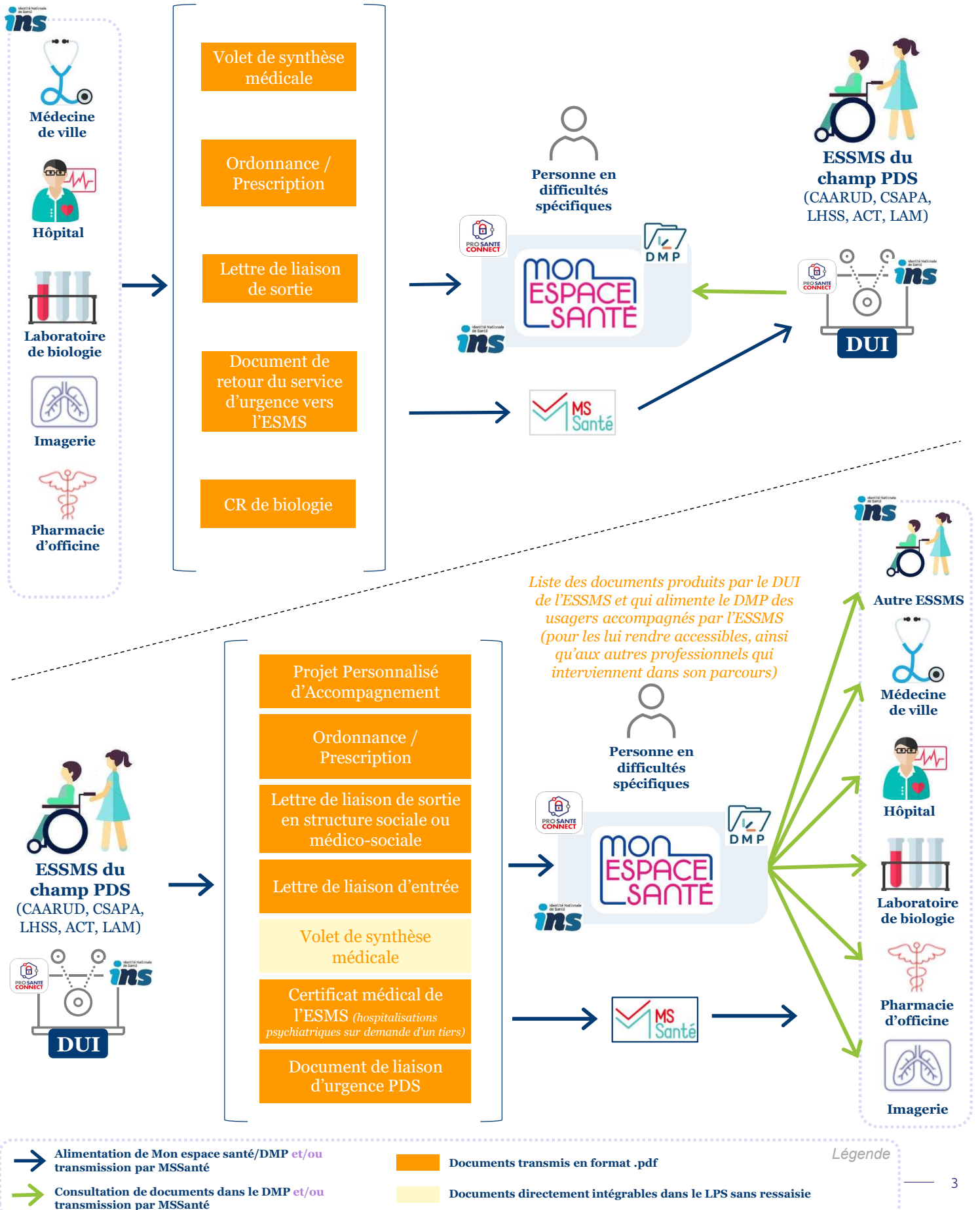


Quelques exemples

- Transmission d'informations entre un CSAPA et le service addictologie d'un hôpital, dans le cadre d'une hospitalisation d'un usager ou d'autre type d'accompagnement
- Transmission d'informations avec les pharmacies pour la délivrance des traitements de substitution (demande de traitement et suivi de la délivrance)
- Partage d'informations entre les CSAPA et les CAARUD dans le cadre de la prise en charge conjointe des usagers

En pratique, le DUI permet de produire et d'accéder aux documents suivants

Liste non exhaustive de documents que l'ESSMS peut consulter dans le DMP des usagers qu'il accompagne ou récupérer via la MSSanté





L'investissement historique porté par le Ségur pour le secteur social et médico-social (600 M€) vise à **accélérer le déploiement et les usages du numérique au bénéfice des professionnels et des usagers.**

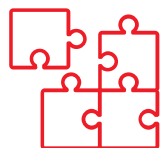
Dans ce cadre un dispositif d'achat pour compte financé par l'État au profit des ESSMS, appelé système ouvert et non sélectif (SONS), permet d'accélérer la mise en conformité des solutions de DUI aux exigences du Ségur numérique

LE PRINCIPE

L'État finance le déploiement des évolutions du DUI, conformes aux exigences fonctionnelles et techniques permettant d'être référencé Ségur et **compatible avec Mon espace santé**

Ces financements sont directement versés aux éditeurs réalisant la mise à jour du DUI auprès de l'ESSMS, sans reste à charge pour l'ESSMS

Ces modalités de financement concernent l'ensemble des domaines du secteur social et médico-social : personnes âgées (PA), personnes en situation de handicap (PH), domicile (DOM), personnes en difficultés spécifiques (PDS), protection de l'enfance (PDE), accueil, hébergement et insertion (AHI), protection juridique des majeurs (PJM).



Pour être référencé en vague 1, le DUI doit respecter des exigences fonctionnelles et techniques décrites au sein du « DSR » (Dossier de Spécifications de Référencement).



Ces exigences sont spécifiques à chaque domaine. Elles ont été définies dans le cadre de groupes de travail réunissant des professionnels de santé et du secteur social et médico-social, des experts, des directeurs des systèmes d'information, des représentants institutionnels et des éditeurs



Rapprochez-vous de votre éditeur pour savoir si son logiciel sera bien référencé Ségur en 2022 et programmez avec lui votre commande et installation. Vous pouvez également être accompagné de l'ARS et/ou du GRADeS ([lien à consulter](#))



Ce DUI vague 1, compatible avec Mon espace santé, peut être installé dans les ESSMS et financé par l'Etat **jusqu'au 31 décembre 2023.** Des nouvelles exigences, permettant de faire évoluer les DUI, seront définies pour la vague 2 prévue de début 2024 à fin 2025.



Pour aller plus loin :

- 1/ Consultez [la fiche pratique Ségur numérique Médico-social](#)
- 2/ Consultez [la page consacrée au Ségur du Numérique en Santé pour le social et le médico-social](#)
- 3/ Consultez [Lien vers les solutions référencées Ségur | Portail Industriels \(esante.gouv.fr\)](#)

Les acronymes à connaître

▪ ESSMS : Etablissements et Services Sociaux ou Médico-Sociaux	Référencement
▪ DUI : Dossier Unique Informatisé	▪ INS : Identifiant National de santé
▪ DSR : Dossier de Spécifications de	▪ DMP : Dossier Médical Partagé
	▪ MSSanté : Messagerie Sécurisée de Santé